



# PROCES VERBAL

## Réunion du conseil municipal de VENERIEU

09 janvier à 20 heures 15

L'an deux mille vingt-deux, le neuf janvier 2023 à 20 H 15.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. C. FRANZOI.

**Etaient présent(e)s** : Ch. FRANZOI, Ca. FRANZOI, B. JAS, T. JAS,

A. AUFRESNE, J. DOVILLEZ, S. TARDY, P. MARTIN, B. ODET, K. GUER, B. MATHIEU

**Était absent(e)s** : (1) C. TARDY, (2) F. GINET, (3) P. ROUSSELIN, E. GENTY

**Procuration** : (1) S. TARDY, (2) C. FRANZOI, (3) P. MARTIN

**Nombre de membres présents ou ayant donné pouvoir** : 14

*Il est procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour*

*Le Conseil, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit :*

# ORDRE DU JOUR

## Affaire n°1 : Convention relative à la participation financière aux charges des locaux scolaires pour les communes extérieures

CONCERNE : L'ULIS (Unité Localisée pour l'inclusion scolaire) au Groupe Scolaire Primaire de BOURGOIN JALLIEU.

Monsieur le MAIRE expose au conseil municipal que les communes ayant des enfants scolarisés en classe ULIS doivent participer aux frais de ces établissements.

La commune de BOURGOIN JALLIEU accueille dans son dispositif ULIS un enfant de VENERIEU.

Les frais sont les suivants :

### Article 4 : Dispositions financières

Le montant total des frais de fonctionnement des établissements scolaires de Bourgoin-Jallieu est de 2 742 013,02 € pour 2 572 élèves. Le coût pour 1 enfant est de 1 066,10 €

La commune de Vénérieu contribuera aux charges énoncées pour une somme de 1 066,10 € (Mille soixante-six euros et dix centimes) correspondant aux frais de scolarité de l'enfant :

-           Thimothé MONNEL, domicilié 135 rue de la Chanas

Après en avoir débattu le Conseil Municipal vote l'autorisation donnée à M le MAIRE de signer tous les documents nécessaires :

Pour           =       14

Contre        =       0

Abstention   =       0

La commune de VENERIEU contribuera aux charges énoncées pour 1 enfant.

## Affaire n°2 : Demande de subvention DETR 2023 pour Création d'un cheminement doux et sécurisé le long des routes d'accès au Centre du Bourg

Le Conseil Municipal a décidé de réaliser la création d'un cheminement doux et sécurisé le long des routes d'accès au Centre du Bourg

Afin de financer en partie ce projet une subvention est demandée auprès de la Sous/Préfecture DETR 2023.

Les travaux s'élèvent à **70 000€** HT.

La subvention demandée est de 20% du montant soit 14 000 €

Une subvention de 40% est demandée au département.

Le reste de la somme est pris sur les fonds propres de la commune.

Après en avoir délibéré le CM autorise Monsieur Le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces utiles à ce dossier.

VOTE :

Pour 14

Contre 0

Abstention 0

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la décision.

**La séance est levée à 20H27**

**Le Maire : C. FRANZOI**

